

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

**Séance du jeudi 28 mars 2024**  
Date de Convocation : jeudi 21 mars 2024  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20240409-DEL202405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2024.05

**OBJET - Budget 2023 - Compte de gestion 2023**

**Présents** : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

**Excusés** : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Le compte de gestion pour l'exercice 2023, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1 er janvier et le 31 décembre 2023.

Le compte de gestion est un document comptable enregistrant, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2023, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITE,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Impacts financiers**

NEANT